

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de Montbartier sur la commune principale de l'AIOT ZAC GRAND SUD Avenue du Pech 82700 MONTBARTIER.

La référence de votre dossier est A-3-UFQV5VBS8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/04/2023 à 12h26 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **82802252500020**

Raison sociale **LAPORTE LOGISTIQUE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

37 RUE DU CASTERA

64170 LABASTIDE MONREJEAU

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Président**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site de Montbartier**

Description des activités :

Construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt de 6028 m² destiné à la réception, la manutention, le stockage sous température dirigée positive (inférieure 10° C), la préparation de commandes et l'expédition de semences conditionnées en sacs sur palettes et en big-bag.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZAC GRAND SUD Avenue du Pech

82700 MONTBARTIER

X : 563979

Y : 6313810

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1511	1511-2	Entrepôts frigorifiques	Volume présent 27686 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **400**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux pluviales sont drainées par l'intermédiaire des surfaces étanches donc issues du ruissellement sur les toitures et voiries. Pour ce qui concerne les surfaces non étanches (espaces verts), l'eau s'infiltré dans le sol. Les eaux pluviales sont collectées par des ouvrages traditionnels de génie civil : chéneaux au niveau des toitures et grilles avaloirs au niveau des voiries. Elles sont rejetées dans le bassin de rétention après traitement préalable par un séparateur débourbeur d'hydrocarbures avant d'être rejetées via un ouvrage de régulation vers le réseau de la zone. Les eaux usées provenant des sanitaires, douches et locaux sociaux se rejettent dans le réseau communautaire pour un traitement en station d'épuration communautaire. Elles ne font l'objet d'aucun traitement préalable.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Séparateur débourbeur d'hydrocarbures pour les eaux pluviales

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **800**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Il s'agit des eaux pluviales

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Excepté les rejets de gaz d'échappement dus au trafic des véhicules transitant dans l'établissement l'exploitation de l'installation ne génère aucune émission dans l'air.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

Aucune

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de bureaux, ménagés (coin repas) ainsi que les films plastiques, palettes cassées, cerclages sont triés et éliminés par un prestataire privé.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **3 poteaux incendie interne alimentés par le réseau de la zone industrielle et délivrant chacun 60 m³ / heure. Une réserve d'eau de 240 m³ sous forme d'un bassin étanche doté de deux plateformes d'aspiration pompier.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- détecteurs incendie avec SSI relié à une société de télésurveillance, - alarme incendie avec des déclencheurs situés à proximité des issues de secours. - extincteurs implantés selon la règle R4 de l'APSAD - Robinets Incendie Armés installés et implantés à proximité des issues - mur REI 120 entre les deux cellules

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de situation du cadastre parcelles 1039 et 1040.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan masse dossier ICPE.pdf